

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Inspection générale
des armées-gendarmerie

**Décision n° 480 DEF/IGAG du 7 septembre 2012 portant attribution, en 2012,
de la prime de résultats exceptionnels à titre individuel**

NOR : INTJ1223098S

L'inspecteur général des armées-gendarmerie,

Vu le code de la défense;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide:

Article 1^{er}

Les personnels militaires de la gendarmerie en activité de service dont la liste est jointe percevront, à titre individuel, au titre de l'année 2011 une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 500,00 euros (cinq cents euros) est attribuée, à titre individuel, aux militaires dont la liste figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 400,00 euros (quatre cents euros) est attribuée, à titre individuel, au militaire dont le nom figure en annexe II.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 septembre 2012.

Le général d'armée,
inspecteur général des armées-gendarmerie,
LAURENT MULLER

ANNEXE I

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS À TITRE INDIVIDUEL
D'UN MONTANT DE 500,00 EUROS POUR L'ANNÉE 2011

Ardillier, Aurélien	Nigend : 206084	Nls : 8044191
Boismoreau, Rénald	Nigend : 170222	Nls : 8025013
Ravoyard, Philippe	Nigend : 154213	Nls : 8011991

ANNEXE II

MILITAIRE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS À TITRE INDIVIDUEL
D'UN MONTANT DE 400,00 EUROS POUR L'ANNÉE 2011

Le Fresne, Anne-France	Nigend : 112519	Nls : 5157050
------------------------	-----------------	---------------